

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1360002: fabrication de tubes en papier

En vigueur au 01/01/2008 (Dernière actualisation de la page 02/10/2014)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP) mais un sous-secteur de la CP136.

Les données salariales pour l'activité de "fabrication de tubes en papier" ne sont pas disponibles. Les documents concernant le champ de compétence et les autres données salariales sont consultables.

Pour le présent barème salarial, les salaires des jeunes ont été maintenus. Il n'y a jamais eu de salaires sectoriels pour les étudiants. Eu égard à sa nature supplétive, la CCT n°50 du CNT est d'application, mais uniquement pour les travailleurs âgés de moins de 21 ans sous contrat d'étudiant.